

LA PRESSE VUE PAR LE SERCE

> Du 1er au 15 septembre 2022

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE", sont en ligne sur <u>https://serce.fr</u> rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

FACÉ: la Cour des Comptes recommande une refonte globale du dispositif

"Effets mal évalués", " gestion défaillante", critères inadaptés et budget à ajuster : dans un rapport publié début septembre, la Cour des Comptes dresse un bilan critique du Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (Facé) pour la période 2015-2020. Elle juge non seulement les fonds alloués insuffisants compte tenu des enjeux de transition énergétique mais également mal répartis et insuffisamment contrôlés. Les magistrats en concluent la nécessité d'une " refondation globale " du dispositif.

Leur analyse des choix d'investissement les conduit à proposer de transférer la maîtrise d'ouvrage du Facé, soit en totalité aux AODE, soit en totalité à Enedis. Une conclusion que ne suivent ni la FNCCR ni la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) pour qui le système existant est assez équilibré et jugent qu'il " est intéressant de conserver une mixité entre maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'ouvrage privée. "

Les magistrats recommandent aussi de revoir les critères d'éligibilité des communes dites rurales. La FNCCR estime que le nombre de communes éligibles pourrait augmenter de 20 %, nécessitant de fait une hausse de l'enveloppe financière. Une interprétation que nuance Bruno Eysséric, Chef de la Mission du Financement à l'Électrification Rurale (MFER) au sein de la DGEC : "si on modifie

l'éligibilité, l'enveloppe évoluera nécessairement. Mais la Cour des comptes dit aussi que le Facé ne doit pas financer les projets de transition, dès lors qu'ils bénéficient d'autres aides publiques. " Or il estime que, même en veillant à éviter le cumul " l'État ne peut pas se retirer de tous les projets dès lors qu'ils sont co-financés " et qu'il doit " conserver une possibilité d'intervention, via le Facé, sur la transition énergétique rurale. "

La DGEC indique s'engager à entamer prochainement des discussions avec la FNCCR afin de refondre les règles, notamment en ce qui concerne les critères mais également l'enveloppe globale. Sur l'enveloppe annuelle de 377 M€, seulement 360 M€ sont reversés aux collectivités, le solde de 17 M€ étant remis au budget de l'État pour compenser un déficit structurel hérité de la gestion précédente. Un non sens pour Pascal Sokoloff, Directeur général de la FNCCR qui estime "qu'EDF aurait dû combler le déficit!".

► Téléchargez le <u>Rapport de la Cour des Comptes sur le FACÉ</u> (source : https://www.ccomptes.fr)

> www.banquedesterritoires.fr - 6/09/22 www.maire-info.com - 12/09/22 www.lagazettedescommunes.com - 14/09/22

Dans sa note de conjoncture publiée début septembre, **l'Insee** révise à la baisse de 0,1% sa prévision de croissance pour le 3ème trimestre 2022, à 0,2% et prévoit une croissance nulle au 4ème trimestre 2022. **En 2022, l'institut table sur une croissance à 2,6 %.** Pour 2023, le gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2023, à 1 % (au lieu de 1,4 % initialement envisagé), dans un contexte de renforcement de l'inflation à hauteur de 4,2 %. Plus pessimistes, les économistes anticipent une croissance nulle en 2023 et un net ralentissement de l'activité dès la fin de l'année 2022. Les prévisions de la Banque de France pour l'année prochaine oscillent entre une progression de l'activité de 0,8 % et un repli de 0,5 %. La flambée des prix de l'énergie fait craindre un ralentissement de la production industrielle. Certains acteurs envisagent déjà de réduire leur production. " *Tous les signaux conjoncturels vont dans le sens d'un affaiblissement de l'activité "*, explique **Bruno Cavalier, Chef économiste de la banque Oddo BHF** qui anticipe " une stagnation " de l'activité en 2023. Un avis partagé par **Charles-Henri Colombier, Directeur de la conjoncture de l'institut Rexecode** pour qui " *la croissance sera quasi nulle l'an prochain*", avec un repli des investissements.

> Les Echos – 14/09/22

Une circulaire du ministère de l'Économie devrait prochainement préciser les critères des données "sensibles", non seulement au sein des ministères, mais aussi des entreprises privées. Alors que l'administration se voit contrainte d'héberger ces données en dehors du cloud américain, les entreprises privées y sont pour l'instant invitées " sur une base volontaire ". Pour Bercy, l'objectif est d'éviter que " ceux qui laissent filer leurs données, laissent filer leur innovation, leur souveraineté et leur prospérité ". La situation sera réévaluée dans 2 ans, sachant qu'à cette échéance, une Directive européenne (NIS2) imposera un nombre important de contraintes aux entreprises et organisations dites " essentielles ".

> Les Echos – 12/09/22

Intercommunalités de France a examiné les coûts des politiques de transition écologique et énergétique pour les collectivités en les confrontant aux financements à disposition. Selon cette analyse, le principal obstacle à la rénovation énergétique des bâtiments publics réside en l'incapacité à gérer les projets et à les massifier. " Sans recours à des financements externes, les collectivités sont rapidement limitées dans la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique sur leur patrimoine ", relève l'étude. Elle juge les financements actuels, notamment les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) " en partie inadaptés ", jugés trop complexes et imprévisibles. En matière d'électricité renouvelable, le besoin de financement s'élèverait entre 5,9 et 7,3 Mds € chaque année. Là aussi, les dispositifs de soutien sont " en partie inadaptés " aux projets locaux. " Les appels d'offres incitent à tirer les prix vers le bas et offrent peu de visibilité ", et " les collectivités peuvent rarement réaliser des économies d'échelle sur leurs projets et supportent des surcoûts liés aux exigences plus importantes en termes de participation citoyenne et d'ancrage local ". Quant aux mobilités, " la mise en place d'une offre bas carbone va nécessiter des investissements privés et publics massifs ". Or " les autorités organisatrices de la mobilité sont confrontées à un effet de ciseau redoutable : une fréquentation des transports publics en baisse depuis la crise sanitaire qui entraîne une érosion des recettes issues de la tarification alors même que la décarbonation des systèmes de transport implique des ressources financières supplémentaires ". Pour l'association d'élus, le futur " fonds vert " destiné aux collectivités locales pourrait se " substituer à la multiplicité de dotations dédiées et d'appels à projets, trop rigides, la possibilité de déployer une enveloppe financière globale, projet par projet, bassin de vie par bassin de vie ". Ils proposent que les préfets soient mandatés pour négocier le déploiement de ce fonds

► Télécharger <u>l'étude d'Intercommunalités de France</u> (source : https://www.banquedesterritoires.fr)

> www.banquedesterritoires.fr - 13/09/22

D'après le 14ème baromètre de l'absentéisme et de l'engagement Ayming-AG2R La Mondiale, après un pic en 2020 en raison de la crise sanitaire, le taux d'absentéisme demeure élevé en 2021, à 6,19 %, un niveau nettement supérieur à celui de 2019 (5,54 %). Depuis 2015, il a augmenté de 35 %. Pour les arrêts de travail supérieurs à 90 jours, le taux d'absentéisme est passé de 2,82 % en 2019 à 3,14 % en 2021. En 2021, 45 % des arrêts sont dus à des causes professionnelles (accidents du travail, maladies professionnelles, burn-out). On note également une augmentation sensible des épuisements professionnels. Pour Denis Blanc, Directeur général d'Ayming, " cet absentéisme qui n'est pas conjoncturel, mais structurel, traduit une transformation majeure dans le rapport au travail, sans que les entreprises en aient pleinement pris la mesure. " Le baromètre souligne également une évolution des facteurs d'engagement. Désormais la dimension individuelle supplante le collectif. Avant la crise sanitaire, les trois premiers critères d'engagement cités par les salariés étaient les conditions de travail, la rémunération et les avantages, ainsi que les relations de travail. Désormais, l'aspect financier, puis l'équilibre vie professionnelle-vie privée et l'autonomie sont cités en priorité. D'après une étude de l'Institut Sapiens de 2018, désinvestissement et absentéisme représentent un coût estimé à 108 Mds € / an (4,7 points du PIB) . " 1 % d'absence coûte 1 % de masse salariale à une entreprise, ce qui représente 15 % de pertes sur leur marge " souligne Denis Blanc.

> Le Figaro – 12/09/22

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

L'éclairage (public et privé) représente entre 42 et 49 TWh de consommation d'électricité par an (10 % de la consommation française d'électricité). Il représente 12,8 % de la consommation électrique des ménages et 41 % de celle des collectivités territoriales. Chaque usage (éclairage intérieur, éclairage public, enseignes lumineuses...) génère des externalités positives en termes de sécurité, de confort, de bienêtre, de productivité, d'attractivité difficiles à chiffrer. Dans le contexte actuel, le Comité de prospective de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) s'est interrogé (" comment maîtriser la consommation électrique liée à l'éclairage? Quels usages cibler et comment?") avant de publier un avis où il prend position. Le Comité juge que l'optimisation de la consommation électrique liée à l'éclairage ne peut se faire sans rénovation. Celle-ci requiert non seulement de réduire la puissance installée (en améliorant aussi l'efficacité lumineuse), mais aussi d'abaisser la durée de fonctionnement des luminaires, grâce à des systèmes de pilotage de la consommation et d'automatisation (détection de mouvements, de lumière du jour ou de télégestion). Largement diffusé Outre Rhin et au Royaume Uni (entre 70 et 80 %), le taux d'équipement de l'Hexagone en leds s'élève à 30 % seulement (20 % pour l'éclairage public). Pourtant cette technologie atteste de gains énergétiques non négligeables, ceux-ci pouvant être décuplés lorsque la rénovation intègre des fonctions de pilotage de la consommation. L'Ademe et le Syndicat de l'Éclairage estiment le potentiel de réduction de consommations énergétiques après rénovation à plus de 25 TWh (soit une réduction de 60 % de la consommation annuelle d'électricité dédiée à l'éclairage). Les principaux gisements d'économie d'énergie concernent l'éclairage industriel, les enseignes lumineuses et l'éclairage public. Le rythme de rénovation observé en France demeure faible (entre 1,5 et 3 % par an). Premier obstacle, le faible niveau d'investissement consacré à la rénovation des parcs d'éclairage de la part des collectivités et des entreprises. Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sont jugés inadaptés. Les mesures de soutien à la rénovation de l'éclairage sont également souvent noyées dans des dispositifs plus larges, destinés à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment où isolation du bâti et/ou modernisation des installations de chauffage attirent davantage les financements.

▶ Téléchargez l'<u>avis du Comité Prospective de la CRE sur l'Éclairage</u> (source : https://www.eclairerlavenir.fr)

> www.eclairerlavenir.fr - 31/08/22

Auditionnée le 13 septembre dernier par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique a annoncé des mesures de soutien concernant l'autoconsommation. Celles-ci ont été validées par le Conseil Supérieur de l'Energie le 8 septembre. Ces dispositions prévoient de verser en une seule fois la prime à l'investissement (au lieu d'un étalement du versement sur 5 ans), de prendre en compte l'inflation dans le tarif de revente au réseau et de faciliter le recours à l'autoconsommation collective pour les collectivités. Un nouvel article sera également ajouté au projet de loi sur les énergies renouvelables afin de définir précisément l'agrivoltaïsme, un ajout conforme à l'avis rendu par le Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE).

Le ministère de l'Économie, Bruno Le Maire a annoncé une enveloppe supplémentaire de 150 M€ qui sera destinée en 2023 à la rénovation énergétique du parc immobilier de l'État. Les modalités d'utilisation sont "en cours de discussion" et devraient être clarifiées par le groupe de travail "État exemplaire" lancé dans le cadre du plan "Sobriété énergétique". Ce dispositif complète l'enveloppe de 50 M€ accordée en juin dernier à 800 projets de réduction de la consommation d'énergie fossile dans les bâtiments d'Etat. Ceux-ci visent une économie de plus de 100 GWh par an (soit la consommation d'une ville de 25 000 habitants). Le parc immobilier de l'État comprend plus de 190 000 bâtiments, représentant une surface totale d'environ 94 millions de m².

> AEF - 6/09/22 - Enerpresse - 9/09/22

Un nouveau texte de loi pourrait être présenté au Parlement début 2023, afin de proposer des mesures permettant d'accélérer le temps de procédure relative au lancement des chantiers de construction de nouveaux EPR2. L'objectif est de simplifier la mise en œuvre du nouveau programme nucléaire évoqué à Belfort, le 10 février dernier par Emmanuel Macron.

> Contexte - 14/09/22 - Enerpresse - 15/09/22

Les concessionnaires d'autoroutes accélèrent l'équipement des aires de services en bornes de recharge. D'ici fin 2022, l'ensemble des stations-service des réseaux APRR et AEREA devraient proposer au moins une borne. Ce sera chose faite fin 2023 pour le réseau Vinci autoroutes qui compte déjà 110 aires équipées (sur un total de 180). D'ici un peu plus d'un an, en moyenne 7 à 8 bornes devraient être proposées sur l'ensemble du réseau. Les concessions sont en général attribuées aux pétroliers déjà installés (TotalEnergie), ou à des prestataires comme SSEC (société commune Engie-Certas Energy, exploitant de la marque Esso), lonity (filiale de constructeurs automobiles), ou à des start-up telles qu'Allego ou Fastned. Le modèle économique reste toutefois très incertain. Dans le dernier appel à concession lancé en août dernier pour équiper 4 aires de service, Vinci annonce aux candidats un chiffre d'affaires d'au moins 70 M€ durant la durée de la concession, fixée à 15 ans. Au regard des investissements en réseaux et équipements à réaliser, cela peut sembler peu rentable. En dépit des aides reçues, " à puissance de raccordement équivalente , le coût de raccordement Enedis peut être extrèmement variable, de 10 000 euros pour le moins cher à plus de 1,5 M€ pour le plus cher sur nos deux réseaux " explique Bruno Bouvard, en charge du Département installation commerciale chez APRR et Area . "Le modèle économique de ces stations est aujourd'hui purement théorique ". " En Allemagne, les pouvoirs publics ont mis 2 Mds € sur la table, contre 100 M€ en France ", un niveau jugé très insuffisant, alors que le réseau actuel risque d'être rapidement saturé. Pour les extensions futures, " il convient à Enedis et à l'Etat de trouver les modalités pour les rendre économiquement supportables pour les opérateurs de recharge et pour le client final " souligne Bruno Bouvard. Actuellement, un "plein électrique " sur autoroute revient 1,5 fois plus cher que son équivalent thermique.

> Le Figaro - 5/09/2022

Les bornes de recharge sont peu adaptées à la recharge des camions électriques, appelés à se développer à l'avenir. La solution repose davantage sur des dispositifs permettant d'alimenter ou de recharger les véhicules pendant qu'ils roulent. En 2021, le ministère des Transports, en partenariat avec la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM), du Cerema et de l'université Gustave Eiffel, a lancé 3 groupes de travail pour étudier différents systèmes de route électrique (ERS - Electric Road System) susceptibles d'être déployés à l'horizon 2030. Trois technologies sont envisageables : la conduction par caténaire, via un rail au sol (APS) et la recharge par induction. L'Alimentation Par le Sol (APS) est la solution la moins contraignante parmi les trois à l'étude. Elle repose sur 2 rails parallèles et affleurants. L'installation des rails, par segments de 10 à 20 mètres se fait dans une tranchée de 7 cm de profondeur et de 50 cm de large. Le courant n'est délivré qu'au passage d'un véhicule, grâce à un bras articulé équipé de 2 patins situé sous le véhicule. Des expérimentations sont en cours en France (Alstom), en Suède, et au Japon (Honda) avec un système intégré latéralement au rail de de sécurité de la route. L'APS permet une recharge très rapide sur de courts tronçons, délivrant une puissance de 450 kW à des vitesses pouvant atteindre jusqu'à 150 km/h. Cette technologie offre la plus grande puissance de recharge électrique et permet de recharger tous types de véhicules. Parmi les obstacles : la complexification de la réfection des routes, des risques d'électrocution à résoudre ou de perte d'adhérence des véhicules s'ils roulent sur le rail central. A ce stade, cette solution paraît inadaptée un usage autoroutier. D'après ces études, le déploiement d'ERS en France devrait mobiliser près de 30 Mds € pour équiper 5 000 km d'ici 2030 et 4 000 km supplémentaires d'ici 2035. Des démonstrateurs devraient être lancés d'ici 2 ans.

> www.transportinfo.fr - 12/09/22

EN RÉGIONS

Selon le Président du Conseil régional de Bretagne, le chauffage absorbe 55 % des dépenses de fonctionnement des lycées. En Normandie, leur facture énergétique devrait tripler en 2023. À court terme, les collectivités territoriales se mobilisent pour réduire la consommation d'énergie des lycées publics et poursuivre les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Dès 2019, la Bretagne a lancé un plan, doté de 20 M€ pour réduire l'empreinte carbone de ses 115 lycées en finançant la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments. En juin dernier, le Grand Est a voté un plan de 450 M€ sur 4 ans, dont un volet "Lycées verts" de 250 M € dédié à la rénovation énergétique. Les toits des lycées seront équipés d'1,2 million de m² de panneaux solaires et les systèmes de chauffage modernisés. Des instruments de mesure et de régulation seront également déployés. Objectif : abaisser de 40 % la consommation d'énergie d'ici à 2030. La région envisage aussi des "achats anticipés d'énergie" pour contrer les hausses de prix. Dans de nombreuses régions, la conception des nouveaux lycées vise la réalisation de substantielles économies d'énergie, voire l'autosuffisance. D'ici fin 2024, en Île-de-France, comme en Normandie, une centaine d'installations photovoltaïques doit être déployée sur les lycées. Actuellement seulement 13 lycées sont équipés et génèrent 151 MW. D'ici 2 ans, les lycées franciliens devraient produire près de 6,7 GW. En région PACA, 31 établissements sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques, et la région prévoit d'en équiper 56 autres d'ici 2024, soit 32% du total, avec l'objectif de réduire la consommation d'énergie des lycées de 20%. En Nouvelle Aquitaine, c'est la géothermie qui est plébiscitée, comme en région Occitanie où 9 établissements en sont déjà pourvus. Le conseil régional prévoit de réduire de 60 % la consommation en énergétique de ces lycées d'ici 2050. La région Centre Val de Loire a opté pour un mix : photovoltaïque et géothermie, tandis que la Corse se tourne vers la biomasse.

> www.banquedesterritoires.fr – 12/09/22

Occitanie. La ville de Toulouse n'éteindra pas l'éclairage public la nuit, y compris à sa périphérie, dans des quartiers moins fréquentés le soir. Pourquoi ? " Parce qu'il y a un sentiment d'insécurité qui est fort ", répond Jean-Baptise de Scoreille, adjoint au maire en charge de l'éclairage public. Depuis plusieurs années, la municipalité investit pour rénover ses installations. Elle a converti 60 % du parc d'éclairage

en optant pour la technologie Led, de quoi diviser déjà la consommation d'électricité par deux. La ville compte poursuivre ces efforts pour convertir l'intégralité du réseau. Des détecteurs de mouvement ont également étaient installés dans certaines zones, pour permettre de réduire l'éclairage à 10 % de luminosité en mode veille. Actuellement seuls 1 800 points lumineux sont équipés, mais la municipalité compte élargir le dispositif à 20 000 lampadaires supplémentaires.

> www.francebleu.fr - 5/09/22

PACA. La Métropole niçoise souhaite réduire sa consommation d'énergie de 10 % dès cet automne, "sans perte d'activité ". Comment ? En fermant des bureaux et en réduisant l'éclairage public notamment, mais " aucune activité sportive ou culturelle ne sera impactée et les piscines ne fermeront pas ", précise le maire, Christian Estrosi. La ville a établi un plan de " sobriété et sécurité énergétique" qui prévoit la fermeture de 6 000 m² de bureaux et locaux administratifs par an dès 2022, pour un total de 18 000 m² en 2024 ; le passage à 90 % de véhicules électriques en 2026 (contre 60 % aujourd'hui) ; et le passage à 30% des agents en télétravail en 2023, contre 20 % fin 2022. Le plan prévoit également d'éteindre l'éclairage de certains bâtiments et des axes routiers " sécurisés ", de 23h à 5h à compter d'octobre. D'autres mesures visent à " renforcer la transition écologique ", dans le cadre du plan " Climat-Energie 2026" . Des " horloges thermiques " seront installées dans les bureaux pour optimiser la température. Nice et sa métropole bénéficient également d'un dispositif d'achat groupé d'énergie, de quoi abaisser la facture " de 15% par rapport au prix du marché ". Les stations de ski de la métropole (Auron, Isola 2000) prendront également des mesures pour réduire leur consommation d'énergie, en réduisant la vitesse des remontées mécaniques en période de faible affluence et en produisant de la neige de culture "aux heures creuses".

> www.banquedesterritoires.fr - 14/09/22

EN EUROPE

Strasbourg. Le 14 septembre, réunis en session plénière, les eurodéputés ont voté un relèvement des objectifs d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour 2030. Ils ont suivi la proposition de la Commission européenne dont le plan "RepowerEU", présenté au printemps dernier, quelques semaines après le début de la guerre en Ukraine, proposait de relever l'objectif du plan "Fit for 55" à 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2030. Actuellement les énergies renouvelables pèsent 22% dans le mix européen. Les eurodéputés ont également voté une diminution d'au moins 40 % de la consommation d'énergie finale dans l'UE d'ici 2030 (la Commission avait fixé l'objectif à 36 %), par rapport au scenario élaboré en 2007, avec des contributions nationales contraignantes (et non plus indicatives). Le Parlement souhaite notamment imposer aux États membres une réduction de la consommation de leur secteur public de 2% par an (contre 1,5% dans le projet de Bruxelles), et la rénovation d'au moins 3% de la surface totale des bâtiments publics chaque année, y compris les logements sociaux.

> www.lemoniteur.fr - 14/09/22 - AEF - 15/09/22

Bruxelles. Dans une proposition de règlement sur l'" interdiction des produits issus du travail forcé ", la Commission européenne prévoit que " les opérateurs économiques ne doivent pas mettre sur le marché de l'Union des produits fabriqués grâce au travail forcé, ni ne doivent exporter de tels produits. " Une disposition qui pourrait interdire l'accès au marché européen de certains panneaux solaires chinois fabriqués dans le Xinjiang par la population Ouïghour.

> Contexte - 16/09/22



La dernière **note de conjoncture de la FNTP**, parue début septembre atteste d'un niveau d'activité très bas en juillet, inférieur de 1,6 % par rapport au mois de juillet 2021 en euros constants. L'inflation, estimée à 10 % sur un an au premier semestre 2022, entraîne une **chute des facturations de 9 % en euros constants**, en cumul depuis le début de l'année. Le carnet de commande est un peu mieux orienté, avec une progression de 6 % sur un mois, et de 2 % sur un an. Toutefois depuis le début de l'année, la prise de commande accuse un recul de 6,1 % sur un an. Une dégradation liée à **un fort attentisme de la part des maîtres d'ouvrage publics autant que privés**, dans un contexte économique et politique très incertain. Sur le front de l'emploi, en cumul entre janvier et juillet, les effectifs ouvriers diminuent de 0,6%, alors que les heures travaillées continuent la baisse amorcée en juin (-3,1% en juillet, -1,6% sur les 7 premiers mois de l'année).

> www.batiactu.com - 6/09/22

En dépit du contexte géo-politique, de l'inflation et de difficultés d'approvisionnement persistantes, l'activité dans le bâtiment reste dynamique. La Fédération Française du Bâtiment (FFB) estime que l'activité devrait progresser de 3,8 % en 2022 (contre 4,3 % initialement prévu). Pour l'essentiel, cette bonne tenue de l'activité dépend de la construction neuve, qui devrait progresser de 6,3 % sur l'année. La dynamique est particulièrement soutenue par le marché du non-résidentiel (bâtiments industriels, publics, commerces, bureaux et hôtels) avec une hausse de l'activité de 8,5 %. La chute du marché des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) entrave néanmoins le marché de la rénovation dans le non résidentiel et le coût des rénovations globales (de l'ordre de 40 000 euros) en limite le potentiel. Le dynamisme du secteur du bâtiment entraîne un besoin de 15 000 recrutements nets en 2022, sur un marché de l'emploi en tension.

> www.lemoniteur.fr - www.batiweb.com - 13/09/22



Hervé Grandjean, a été nommé Directeur des opérations et de la stratégie industrielle au sein du programme "Nouveau nucléaire France "d'EDF.

> Les Echos – 6/09/22

Gil Avérous, maire (LR) de Chateauroux (36), a été élu Président de l'association Villes de France.